



**INSTITUT DE FORMATION
DES AMBULANCIERS
DU CHU DE POITIERS**

PROJET PÉDAGOGIQUE

P réambule

LA DEFINITION DU METIER D'AMBULANCIER

L'ambulancier est un professionnel de santé qui exerce son activité au sein d'une entreprise privée ou d'un établissement de santé.

Il assure, sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale, la prise en charge et le transport des malades, de blessés ou de parturientes dans les véhicules de transport sanitaire adaptés pour des raisons de soins ou de diagnostic.

LA FORMATION D'AMBULANCIER

La formation d'ambulancier est réglementée (arrêté du 26 janvier 2006 modifié) et dispensée dans un institut de formation des ambulanciers dont l'autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans par le président du conseil régional, après avis du préfet de région, selon les conditions prévues dans les articles R 4383-2 et 4383-3 du code de la santé Publique.

Les professionnels qui s'engagent dans la formation d'ambulancier ont suivi des parcours hétérogènes et sont recrutés dans le cadre de :

- la voie scolaire en formation initiale ou par la promotion professionnelle,
- l'apprentissage,
- la réinsertion professionnelle.

Le projet pédagogique de l'institut de formation des ambulanciers s'appuie sur la base du référentiel de formation, du référentiel métier et du référentiel de compétences exigées pour acquérir le diplôme d'ambulancier.

L'ensemble de la formation comprend 18 semaines soit 630 heures d'enseignement théorique et clinique en institut de formation et en stage, réparties comme suit :

- enseignement en institut de formation : 13 semaines soient 455 heures,
- enseignement en stage clinique et en stage en entreprise : 5 semaines, soient 175 heures.

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

L'enseignement en institut de formation ainsi que les stages cliniques et en entreprise sont organisés sur la base de trente-cinq heures par semaine.

La finalité

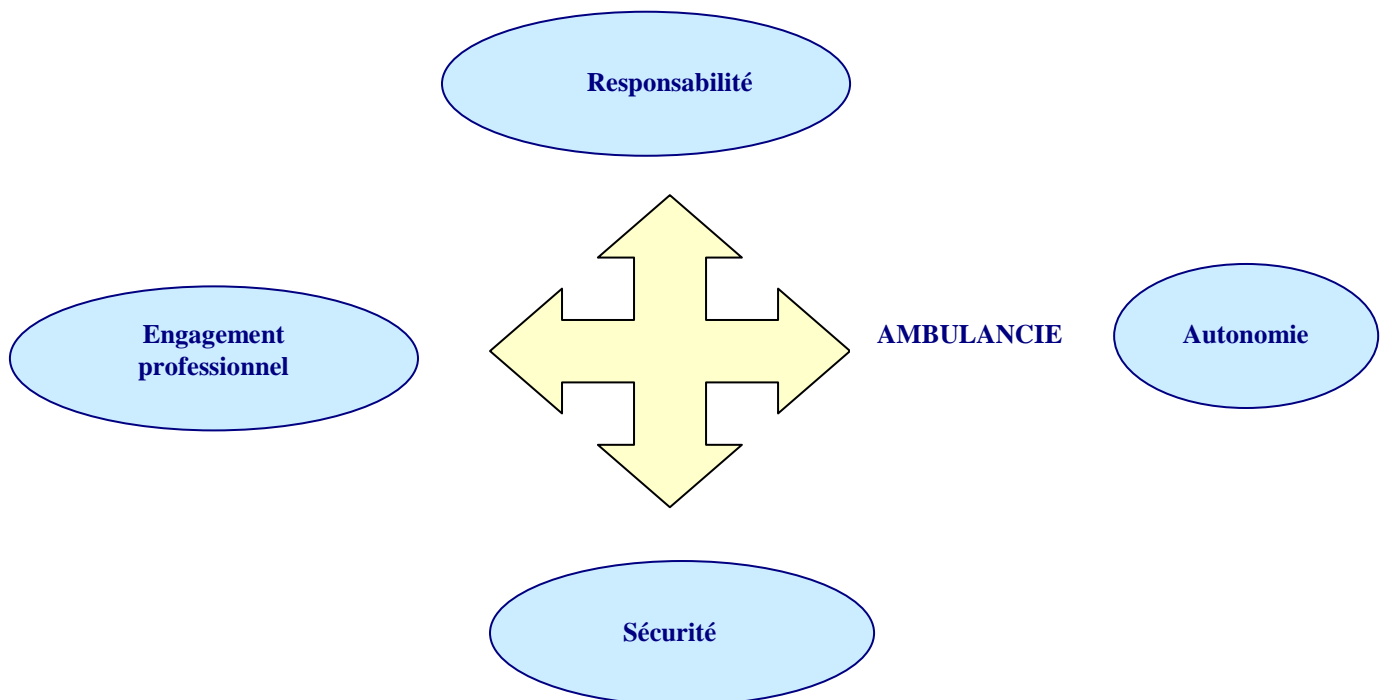
L'institut a pour objectif de former des ambulanciers :

- compétents dans la prise en charge globale des patients qui leur sont confiés, sur prescription médicale, au cours des transports sanitaires et en situation d'urgence,
- responsables dans la sécurité du transport sanitaire des patients
- engagés dans l'organisation du système de santé,
- respectueux des règles et des valeurs de la profession.

Le référentiel de formation est élaboré à partir du référentiel métier et du référentiel de compétences exigées pour l'obtention du diplôme d'ambulancier.

L'institut de formation souhaite favoriser :

- l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'ambulancier
- leur appropriation à travers les objectifs professionnels et d'apprentissages clairement définis,
- l'intégration par l'élève de son parcours de formation
- la dynamique de professionnalisation à travers 4 axes de professionnalisation :



Le référentiel de compétences de l'ambulancier

MODULE 1 :

Dans toute situation d'urgence, assurer les gestes adaptés à l'état du patient

- identification des états d'urgence (détresse respiratoire, cardiovasculaire, traumatismes, états d'agitation, ..)
- Identification des gestes adaptés à mettre en œuvre et ceux à éviter selon les situations et l'état du patient au cours de l'accouchement inopiné, l'approche d'un patient agité et/ou agressif
- respect des procédures médico-légales
- respect des règles d'hygiène, de sécurité et de confort
- Concours à la gestion d'une situation d'urgence, à la prise en charge d'un accouchement inopiné, à la prise en charge d'un patient agité

MODULE 2

Appréciation de l'état clinique d'un patient

- Mesure des paramètres vitaux chez l'adulte et chez l'enfant
- Surveillance des signes cliniques
- Observation de la douleur et du comportement
- Réalisation de prélèvements non stériles
- Utilisation des outils de mesure
- Transcription de la mesure des paramètres vitaux

MODULE 3

Respect des règles d'hygiène et participation à la prévention de la transmission des infections

- Nettoyage, désinfection et contrôle des matériels et du véhicule
- Prévention des infections nosocomiales par l'application des techniques d'entretien des matériels
- Isolement des patients
- Montage, entretien et surveillance du matériel de soins
- Respect des règles de prévention des accidents d'exposition au sang

MODULE 4

Utilisation des techniques préventives de manutention et application des règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients

- Installation du patient en fonction de son degré d'autonomie
- Mobilisation, aide à la marche, déplacements
- Prévention des ankyloses et des attitudes vicieuses
- Prévention des chutes
- Respect de la législation et des règles de déontologie

AMBULANCIER

MODULE 5

Relation et communication adaptées au patient et à son entourage

- Accueil et information du patient et de son entourage
- Ecoute et re-formulation
- Communication verbale et non verbale
- Adaptation de la communication aux différentes situations rencontrées dans les soins
- Accompagnement d'une personne en fin de vie et accompagnement de son entourage
- Education d'un patient pour favoriser ou maintenir son autonomie
- Participation à la démarche éthique

MODULE 6

Assurer la sécurité du transport sanitaire

- Respect du code de la route
- Adaptation de la conduite en fonction de l'état du patient transporté
- Respect des règles de sécurité de la conduite d'urgence
- Entretien courant du véhicule

MODULE 7

Recherche, traitement et gestion administrative des informations pour assurer la continuité des soins

- Information et continuité des soins
- Transmissions des données : fonctions d'alerte, de surveillance, d'évaluation
- Gestion administrative et transmission de l'information relative à la prise en charge du patient

MODULE 8

Organisation de l'activité professionnelle dans le respect des règles et des valeurs de la profession

- Organisation et planification du travail
- Intégration et positionnement au sein d'une équipe soignante
- Encadrement des stagiaires ou de nouveaux collègues
- Participation à des groupes de travail
- Contribution à l'élaboration de projets

Les valeurs, les conceptions

LES VALEURS

Les valeurs privilégiées au cours de la formation, sont :

- ◇ Le respect,
- ◇ L'engagement,
- ◇ L'intégrité,
- ◇ La confiance,
- ◇ L'écoute.

LES CONCEPTIONS

De l'élève ambulancier :

Personne adulte qui est porteur d'un projet inscrit dans une dynamique d'évolution personnelle et professionnelle, capable de s'adapter au contexte de la santé.
Acteur de ses apprentissages dans le dispositif de formation.

Des formateurs en institut et en stage :

Professionnels diplômés prenant en compte les différences de parcours professionnels des élèves. Ils accompagnent et stimulent les élèves dans leur parcours de professionnalisation et favorisent l'émergence des ressources des apprenants dans leur trajectoire de formation.

Du métier d'ambulancier :

Responsable de la sécurité des patients dont il a la charge au cours des transports sanitaires, l'ambulancier effectue ses missions dans le respect des patients qui lui sont confiés et de leur entourage et par la qualité des prestations qu'il apporte auprès des usagers et du système de santé.
Acteur opérationnel en situation d'urgence, il est capable d'initiatives, d'anticipation et de communication dans les situations professionnelles rencontrées.

Pour l'institut de formation, quatre axes majeurs caractérisent le métier et constituent les priorités dans l'enseignement dispensé :

Compétences professionnelles	Organisation du travail	Respect des règles d'hygiène et de sécurité	Relation et communication
-------------------------------------	--------------------------------	--	----------------------------------

Les principes généraux

L'institut de formation intègre dans son projet :

↳ L'articulation de deux logiques de formation :

Une logique de certification :

Pour obtenir le diplôme conférant à l'ambulancier la validation de ses connaissances et de ses compétences centrées sur un apprentissage professionnel qui correspond au « cœur du métier ».

Une logique de professionnalisation :

Qui vise à permettre à l'élève ambulancier de développer ses capacités à accéder à un nouveau métier et à faciliter son insertion professionnelle dans les établissements publics de santé ou dans des entreprises de transports sanitaires privées.

↳ Le principe de l'alternance de la formation :

Qui offre aux élèves la possibilité de construire leur identité professionnelle par la confrontation de deux logiques que représentent la formation à l'institut et en stage, d'intégrer des savoirs et de développer des capacités afin de les transférer dans les situations professionnelles

↳ La co-formation :

Favorisée dans les travaux de groupe en vue du partage d'expériences et de la mise en commun des ressources individuelles des élèves.

Les principes pédagogiques

Les instituts, selon le référentiel formation, fondent leur projet sur les principes suivants :

- un apprentissage progressif,
- un développement des capacités d'initiative et d'anticipation,
- un suivi personnalisé.

1 - L'APPRENTISSAGE PROGRESSIF

L'institut de formation des ambulanciers garantie aux élèves un apprentissage progressif des activités professionnelles.

Cette progression peut se poursuivre dans un processus de formation tout au long de la vie et notamment contribuer à des évolutions dans le choix des métiers.

Le découpage en modules de formation centrés autour de l'acquisition de compétences incite à l'aménagement de parcours professionnels personnalisés.

1 – 1 La pédagogie différenciée

Le projet pédagogique repose sur les principes de la pédagogie différenciée.

Cette pédagogie prend en compte l'hétérogénéité du profil des formés, les différences dans les parcours professionnels et dans les démarches d'apprentissage.

A partir du vécu et de l'expérience de l'élève, l'équipe pédagogique va s'attacher à favoriser l'expression des représentations des élèves face à ce nouveau métier de santé et à faciliter la compréhension des situations et à adapter un comportement professionnel face aux patients qui leur seront confiés.

1 – 2 Le parcours professionnel personnalisé

Les formateurs travaillent avec les stagiaires dans le respect de la différence et du rythme de progression dans leurs apprentissages. L'utilisation d'outils et de méthodes d'apprentissage variés vont permettre aux stagiaires de s'approprier les savoirs théoriques et pratiques nécessaires à une prise en charge sécuritaire des patients et acquérir les compétences requises pour la validation de la formation.

2 - DEVELOPPEMENT DES CAPACITES D'INITIATIVE ET D'ANTICIPATION

Les objectifs pédagogiques sont déclinés au sein de l'institut de formation et tiennent compte du contexte et des ressources de l'institut de formation.

2 – 1 Le contexte et les ressources de l'institut

Les stagiaires en formation bénéficient d'un contexte et de ressources favorables au cheminement de leur cursus de formation et à la construction de leurs responsabilités dans le métier d'ambulancier.

L'institut de formation est intégré au CHU de POITIERS et propose des terrains de stages qui disposent d'un environnement technologique de haut niveau et des possibilités d'accueil des stagiaires dans les stages cliniques.

Le développement des réseaux extra hospitaliers en lien avec le CHU et notamment le partenariat avec les entreprises de transports sanitaires permettent d'intégrer la formation des ambulanciers dans un contexte favorable à l'exercice de cette profession.

Les enseignants de l'institut et les professionnels encadrant les élèves en stage constituent les ressources humaines qui interviennent dans les enseignements pluridisciplinaires et complémentaires de la formation. Ces personnels de santé diplômés, ambulanciers et cadres formateurs, sont porteurs des valeurs professionnelles et des règles déontologiques s'appliquant au domaine de la santé et à la prise en charge sécuritaire des patients.

2 –2 Responsabiliser le futur professionnel

Le travail des formateurs consiste à favoriser les moments pédagogiques pour écouter, guider, conseiller, transmettre les enseignements basés sur l'utile et le sens des pratiques.

Les capacités d'initiative et d'anticipation développées au sein de l'institut et visant à responsabiliser le futur professionnel passent par l'acquisition d'un savoir validé et l'entraînement à la restitution de ce savoir au travers d'actes professionnels efficaces et sécuritaires.

Les formateurs sont des facilitateurs des apprentissages et aident au transfert des connaissances des élèves en donnant du sens aux apprentissages, en favorisant le réinvestissement dans les pratiques et en reliant savoir et expérience professionnelle. Les formateurs favorisent le transfert des connaissances et aident les stagiaires à construire leurs compétences de manière individuelle, à développer leurs capacités à adapter leur comportement professionnel aux exigences attendues dans la voie de la professionnalisation et de la responsabilisation.

3 – SUIVI PERSONNALISE

Compte tenu de l'hétérogénéité des profils des élèves et des expériences professionnelles diverses, le suivi personnalisé des élèves implique chaque stagiaire comme acteur de sa formation et de son devenir professionnel. Il permet à l'élève de mesurer sa progression, de s'auto-évaluer et d'adapter son comportement aux exigences de la formation.

Si les formateurs facilitent l'apprentissage par des méthodes et stratégies pédagogiques élaborées, en retour, il est incontournable que les élèves participent à la dynamique de formation par des efforts et une adhésion complète au dispositif de formation mis en place.

L'assiduité, la rigueur, le respect, l'écoute et l'adhésion aux valeurs professionnelles sont des éléments indispensables à tout professionnel exerçant au contact des patients, de leurs familles et des équipes pluridisciplinaires pour maintenir les compétences acquises et adapter son comportement et son savoir faire à chaque situation.

3 – 1 Le tutorat

La prise en compte du parcours individualisé et du suivi personnalisé nécessite que les formateurs de l'école aient reçu une formation adaptée à la mise en oeuvre du dispositif pédagogique et disposent de ressources personnelles et professionnelles performantes pour mettre en place un tutorat auprès des élèves en partenariat avec les professionnels encadrant les étudiants en stage.

A partir des ressources éducatives de la structure et du niveau de formation de l'élève, le projet de tutorat définit les objectifs d'apprentissage, les modalités d'encadrement et les critères d'évaluation. Le tutorat doit permettre de faire les liens entre les enseignements théoriques et pratiques et articuler les savoirs et savoirs-faire en s'appuyant sur la réalité des situations rencontrées en stage.

En stage clinique et en entreprise, la mise en place d'un tutorat établi entre l'équipe pédagogique et le responsable de l'encadrement de l'élève dans les structures d'accueil doit favoriser la construction des savoirs, de l'identité professionnelle par :

L'encadrement des stagiaires par des professionnels médicaux, paramédicaux et des travailleurs sociaux, formés si possible au tutorat,

3 – 2 Des ressources et des moyens guidant les apprentissages

L'équipe pédagogique met à la disposition de l'élève des ressources et des moyens qui le guident dans ses apprentissages :

- La mise à disposition d'un centre de documentation et l'actualisation des documents mis à la disposition des formateurs et des formés,
 - La contractualisation du projet individuel de formation qui engage le stagiaire et le formateur à l'aboutissement du cursus de formation de l'élève et de son projet de professionnalisation et qui garantit l'acquisition des connaissances et compétences requises dans l'exercice du métier,
 - Les outils de traçabilité du suivi individualisé des stagiaires (fiches d'évaluation, carnet de stage, fiche de suivi pédagogique) réalisés dans un souci de transparence avec les élèves, les formateurs et les tuteurs en stage.
-

Les moyens pédagogiques

↳ L'enseignement s'appuie sur la démarche pédagogique suivante :

- **Apport de connaissances** par des professionnels diplômés, médicaux, paramédicaux et travailleurs sociaux sous forme de cours et d'exposés,
- **Expérimentation de techniques** à l'institut et en stage,
- **Des travaux pratiques et dirigés** en groupe, **des séances d'apprentissages pratiques et gestuels** pour favoriser des échanges avec l'ensemble des stagiaires de la promotion dans un principe de co-formation et apprendre dans le respect des ressources et des capacités de chacun.

↳ Les moyens pédagogiques :

- **Exposés oraux** et présentation de cas cliniques rencontrés ou observés en stage et analyse des situations, pour faciliter auprès des élèves la compréhension et la distanciation des situations vécues,
 - **Ateliers pratiques** en sous groupes,
 - **Analyse des pratiques** au retour des différents stages effectués en faisant appel aux situations vécues et observées par les élèves au cours de leurs stages.
-

Le référentiel de formation

Le référentiel de formation comprend **huit modules d'enseignement en institut de formation, des stages cliniques et un stage en entreprise de transport sanitaire** dont le contenu est défini à partir des huit unités de compétences du diplôme professionnel.

Chaque compétence est constituée d'un ensemble de savoirs faire et de connaissances mobilisées pour réaliser des activités et comporte un niveau d'exigence identifié.

Le référentiel de formation précise pour chaque module :

- les objectifs de formation,
- les savoirs associés (théoriques, procéduraux et pratiques) et leurs modalités d'acquisition en institut de formation et en stage,
- les critères et les modalités d'évaluation et de validation.

Les objectifs de formation décrivent des savoir-faire de chacune des compétences du référentiel de certification du diplôme.

Ils correspondent à l'exigence minimum requise en formation pour délivrer le diplôme en vue de l'exercice du métier d'ambulancier. Ils sont centrés sur l'apprentissage professionnel qui correspond au « cœur du métier ».

Les critères d'évaluation de la compétence permettent d'en mesurer la maîtrise. Ils sont établis en fonction des objectifs de formation. Les indicateurs, modalités et outils d'évaluation sont élaborés par les instituts de formation en fonction des objectifs pédagogiques fixés.

Le diplôme peut s'acquérir :

- soit par le suivi et la validation de l'intégralité de la formation, en continu ou en discontinu,
- soit par le suivi et la validation d'une ou plusieurs unités de formation (module et stage) correspondant à une formation complémentaire en fonction des modes d'accès au diplôme.

L'enseignement dispensé, notamment dans les domaines de la biologie humaine, des sciences humaines et de l'étude des pathologies, vise à l'acquisition des connaissances nécessaires et indispensables à l'exercice professionnel.

Les enseignements sont assurés par des médecins, des infirmiers, des ambulanciers en exercice, des chefs d'entreprise de transport sanitaire.

Le dispositif de formation

La formation est organisée en 8 modules comportant chacun une des huit compétences requises pour exercer la fonction d'ambulancier.

La validation des 8 compétences est obligatoire pour l'obtention du diplôme d'ambulancier.

MODULE 1 LES GESTES D'URGENCE	
RESPONSABLES DE L'ENSEIGNEMENT	
VOLUME HORAIRE	105 heures d'enseignement théorique 70 heures d'enseignement clinique en stage
COMPETENCE	DANS TOUTE SITUATION D'URGENCE, ASSURER LES GESTES ADAPTES A L'ETAT DU PATIENT
OBJECTIFS DE FORMATION	<p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alerter les autorités compétentes de l'évolution de l'état du patient • Mettre en œuvre les gestes de secours et d'urgence adaptés à la situation du patient, dans le respect des règles de sécurité et de confort • Protéger le patient face à son environnement • Installer le patient en position de sécurité en lien avec sa situation et son état • Assurer le conditionnement du patient en vue de son évacuation ou de son transport
SAVOIRS THEORIQUES ET PROCEDURAUX	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Les gestes de l'urgence dans le contexte du patient : <ul style="list-style-type: none"> • Notions sur la physiopathologie permettant d'identifier les états d'urgence (détresse respiratoire, cardiovasculaire, traumatismes...) • Identification des gestes adaptés à mettre en œuvre et ceux à éviter selon les situations et l'état du patient ◇ L'accouchement inopiné <ul style="list-style-type: none"> • Connaissances des notions sur la physiologie de l'accouchement • Identification des principales caractéristiques et les besoins d'un nouveau-né ◇ L'approche d'un patient agité et/ou agressif <ul style="list-style-type: none"> • Notions sur les différents états d'agitation • Connaissances des procédures médico-légales ◇ Les règles d'hygiène, de sécurité et de confort
SAVOIRS PRATIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Concours à la gestion d'une situation d'urgence <ul style="list-style-type: none"> • Protéger et mettre le patient en position d'attente et de confort • Assurer la protection thermique • Mettre en position latérale de sécurité • Désobstruer les voies aériennes supérieures et mettre en œuvre un ventilation assistée avec oxygénothérapie (sans intubation) • Mettre en œuvre une défibrillation externe • Arrêter une hémorragie : tampon compressif et ponts de compression • Appliquer les techniques d'immobilisation • Connaître la conduite à tenir devant une plaie cutanée, une brûlure, une intoxication • Savoir aider l'équipe médicale à la préparation du matériel (perfusion, intubation,...) • Savoir les gestes à faire et ceux à éviter en cas de risques NRBC ◇ Concours à la prise en charge d'un accouchement inopiné <ul style="list-style-type: none"> • Recueillir les informations sur l'état d'avancement du travail en vue de les transmettre (rythme et durée des contractions) • Appliquer les gestes d'urgence d'un accouchement : préparer le matériel d'accueil du bébé et la prise en charge de la mère (clamper le cordon) ◇ Concours à la prise en charge d'un patient agité <ul style="list-style-type: none"> • Evaluer la gravité de l'agitation et appliquer les mesures de sécurité pour le patient, l'entourage et lui-même
NIVEAU D'ACQUISITION ET LIMITES D'EXIGENCE	L'enseignement en physiopathologie doit être suffisant pour permettre au candidat d'identifier les signes d'alerte afin de mettre en œuvre les procédures d'urgence adaptées, sans entrer cependant dans un niveau de détails trop important afin de rester dans le cadre des missions de l'ambulancier.

<p align="center">CRITERES D'EVALUATION</p>	<p align="center">CRITERES DE RESULTAT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les informations sur l'environnement du patient et les informations cliniques essentielles pour la réalisation des gestes de secours sont recherchées et prises en compte • L'installation du patient en position latérale de sécurité est assurée en fonction de son état • La réalisation des gestes d'urgence est correcte • Le matériel nécessaire au conditionnement du patient est prévu avant son évacuation ou son transport 	<p align="center">CRITERES DE COMPREHENSION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le candidat fait lien entre les informations recueillies sur le patient et son environnement et les gestes à mettre en œuvre • Le candidat adapte la position de sécurité à l'état du patient et utilise avec exactitude et pertinence les gestes d'urgence • Le candidat suit avec rigueur les consignes et procédures pour l'évacuation et le transport du patient 	
<p align="center">DEMARCHE PEDAGOGIQUE</p>	<p>Enseignement théorique Ateliers d'apprentissage gestuel sur mannequin Mise en situation professionnelle en stage</p>		
<p align="center">ORGANISATION TEMPORELLE</p>	<p>3 semaines d'enseignement théorique 2 semaines de stage clinique</p>		
<p align="center">VALIDATION DU MODULE</p>	<p>Pour valider le module 1, le candidat devra fournir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 ou un équivalent reconnu par le ministère chargé de la santé.</p>		
	<p align="center">EPREUVES</p>	<p align="center">MODALITES COMPLEMENTAIRES</p>	<p align="center">CONDITIONS DE VALIDATION DU MODULE</p>
	<p>Epreuve pratique simulée en salle : prise en charge d'une détresse vitale</p>	<p>Durée 30 minutes maximum Organisé par l'institut avec un médecin d'un SAMU ou d'un service d'urgence</p>	<p>Notation de l'épreuve sur 20 points Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20 points</p>

MODULE 2 L'ETAT CLINIQUE D'UN PATIENT		
RESPONSABLES DE L'ENSEIGNEMENT		
VOLUME HORAIRE	70 heures d'enseignement théorique 35 heures d'enseignement clinique en stage	
COMPETENCE	APPRECIER L'ETAT CLINIQUE D'UN PATIENT	
OBJECTIFS DE FORMATION	Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les anomalies au regard des paramètres habituels liés aux âges de la vie • Evaluer la situation initiale • Observer l'état général et les réactions du patient • Identifier les signes de détresse et de douleur • Evaluer les paramètres vitaux en utilisant les outils spécifiques et identifier les anomalies • Identifier les risques liés à l'état du patient, à la pathologie annoncée ou suspectée et à la situation du patient • Recueillir les éléments d'un bilan • Veiller au bon fonctionnement des appareillages et dispositifs médicaux 	
SAVOIRS THEORIQUES ET PROCEDURAUX	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Anatomie et physiologie du corps humain : les organes des sens, les systèmes neuromusculaire, osseux, cardiovasculaire, respiratoire, urogénital, digestif, endocrinien ◇ Anatomie et physiologie de la peau et des muqueuses ◇ Situations pathologiques et conséquences sur l'état clinique du patient : la maladie aiguë, la maladie chronique, les situations d'urgence, les situations de fin de vie, la douleur et son expression, la souffrance ◇ Notions de maladie : <ul style="list-style-type: none"> - Lien entre santé et maladie - Maladie somatique et maladie psychique - Les processus pathologiques - Les situations de soins ◇ Paramètres vitaux <ul style="list-style-type: none"> - Mesure quantitative et qualitative - Signes d'alerte ◇ Sémiologie et vocabulaire médical : signes, symptômes, syndrome, diagnostic, maladie ◇ Démarche d'observation d'une situation : signes cliniques, changement de l'état clinique, alerte, urgence ◇ Règles d'hygiène et de sécurité dans la mesure des paramètres vitaux 	
SAVOIRS PRATIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Mesure des paramètres vitaux chez l'adulte et chez l'enfant : pulsations, température, pression artérielle, fréquence respiratoire, conscience... ◇ Surveillance des signes cliniques : couleur de la peau et des téguments, vomissements, selles, urines ◇ Observation de la douleur et du comportement ◇ Réalisation de prélèvements non stériles : selles, urines, expectorations ◇ Utilisation des outils de mesure ◇ Transcription de la mesure des paramètres vitaux : réalisation de courbes de surveillance 	
NIVEAU D'ACQUISITION ET LIMITES D'EXIGENCE	L'enseignement en physiopathologie doit être suffisant pour appréhender le fonctionnement du corps humain sans entrer dans un niveau de détails trop importants (description du fonctionnement des grands systèmes sans entrer dans l'anatomie de chaque organe), préjudiciables à une compréhension globale. Les connaissances relatives aux paramètres vitaux doivent viser l'exactitude de leur mesure. L'identification de signes et des seuils d'alerte est approfondie en liaison avec les situations à risque. Les modalités de signalement de l'alerte en cas de risques sont développées.	
CRITERES D'EVALUATION	CRITERES DE RESULTAT	CRITERES DE COMPREHENSION
	- La mesure des différents paramètres (température, diurèse, fréquence cardiaque, tension artérielle, fréquence respiratoire) est effectuée avec fiabilité. - Les changements d'état et situations à risque sont repérés et les interlocuteurs compétents sont alertés en fonction du degré de risque.	- Le candidat explique comment il observe l'état du patient et fait le lien entre les résultats de cette observation et les risques potentiels. - Le candidat identifie les signes de détresse et de douleur en lien avec l'état et la pathologie du patient. - Le candidat fait des liens entre les modifications de l'état du patient et les risques potentiels.
DEMARCHE PEDAGOGIQUE	Enseignements théoriques Mise en situation professionnelle en stage	
ORGANISATION TEMPORELLE	2 semaines d'enseignement théorique : 1 semaine de stage clinique	
VALIDATION DU MODULE	EPREUVES	MODALITES COMPLEMENTAIRES
	Epreuve pratique simulée en salle : évaluation clinique et soins adaptés	Durée 20 minutes maximum Organisée par l'institut
		Notation de l'épreuve sur 20 points Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20 points

MODULE 3 HYGIENE ET PREVENTION			
RESPONSABLES DE L'ENSEIGNEMENT			
VOLUME HORAIRE	35 heures d'enseignement théorique		
COMPETENCE	RESPECTER LES REGLES D'HYGIENE ET PARTICIPER A LA PREVENTION DE LA TRANSMISSION DES INFECTIONS		
OBJECTIFS DE FORMATION	Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés • Doser et utiliser les produits en fonction des procédures et des fiches techniques • Utiliser les techniques de nettoyage appropriées, notamment pour lutter contre les infections nosocomiales, en appliquant les protocoles et les règles d'hygiène et de sécurité • Identifier et respecter les circuits d'entrée, de sortie et de stockage du linge, des matériels et des déchets • Utiliser les techniques de rangement et de stockage adaptées • Apprécier l'efficacité des opérations d'entretien et identifier toute anomalie • Repérer toute anomalie dans le fonctionnement des appareils médicaux et alerter 		
SAVOIRS THEORIQUES ET PROCEDURAUX	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Infection et désinfection : <ul style="list-style-type: none"> • Les mécanismes de l'infection • Les techniques de nettoyage, de bio-nettoyage, de désinfection et de stérilisation • Prévention des risques liés à l'infection en milieu hospitalier • Risques d'accident d'exposition au sang • Les risques infectieux dans différents milieux de soins ◇ Les maladies nosocomiales <ul style="list-style-type: none"> • Prévention des risques liés à la sécurité en milieu hospitalier • Normes d'hygiène publique et de respect de l'environnement • Règles d'identification et d'utilisation des matériels et des produits • Fiches techniques d'utilisation des matériels et des produits • Règles concernant l'isolement des patients • Règles concernant l'élimination des déchets • Règles concernant le stockage des produits ◇ L'actualité sanitaire : les plans de santé publique en lien avec l'activité d'un ambulancier 		
SAVOIRS PRATIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Hygiène quotidienne de l'environnement du patient ◇ Nettoyage, désinfection et contrôle des matériels et du véhicule ◇ Prévention des infections nosocomiales par l'application des techniques d'entretien et des matériels ◇ Isolement des patients : règles, précautions ◇ Entretien : nettoyage, désinfection et stérilisation du matériel médico-chirurgical destiné à effectuer des actes aseptiques ◇ Montage, entretien et surveillance du matériel de soins : <ul style="list-style-type: none"> - Pour oxygénothérapie - Pour aspiration - Pour recueil des urines - Pour le transport des patients - Pour l'hygiène ◇ Règles de prévention des accidents d'exposition au sang 		
NIVEAU D'ACQUISITION ET LIMITES D'EXIGENCE	Le rôle de l'ambulancier dans la prévention des risques et des maladies nosocomiales est approfondi.		
CRITERES D'EVALUATION	CRITERES DE RESULTAT		CRITERES DE COMPREHENSION
	- Les techniques, les modes opératoires, les matériels et les produits sont adaptés au type de nettoyage réalisé et aux spécificités des locaux. - Les règles d'hygiène et de sécurité et les circuits (linge, matériels et déchets) sont respectés et contrôlés.		- Les risques d'infections nosocomiales et les moyens de lutte sont identifiés et expliqués. - Les conséquences des infections nosocomiales sont identifiées, - Les erreurs réalisées ou les risques d'erreur et leurs conséquences sont identifiés dans une situation donnée.
DEMARCHE PEDAGOGIQUE	Enseignements théoriques Ateliers pratiques en institut		
ORGANISATION TEMPORELLE	1 semaine d'enseignement théorique		
VALIDATION DU MODULE	EPREUVES	MODALITES COMPLEMENTAIRES	CONDITIONS DE VALIDATION DU MODULE
	1 épreuve écrite anonyme et une épreuve pratique simulée	Durée 1 heure maximum Epreuves organisées par l'institut	Notation de l'épreuve sur 20 points Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20 points

MODULE 4 ERGONOMIE			
RESPONSABLES DE L'ENSEIGNEMENT			
VOLUME HORAIRE	70 heures d'enseignement théorique 35 heures d'enseignement clinique en stage		
COMPETENCE	UTILISER LES TECHNIQUES PREVENTIVES DE MANUTENTION ET LES REGLES DE SECURITE POUR L'INSTALLATION ET LA MOBILISATION DES PATIENTS		
OBJECTIFS DE FORMATION	<p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et appliquer es principes d'ergonomie et de manutention lors des mobilisations, des aides à la marche et des déplacements • Identifier et appliquer les règles de sécurité et de prévention des risques, notamment ceux liés aux pathologies et à l'utilisation du matériel médical • Installer le patient en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux 		
SAVOIRS THEORIQUES ET PROCEDURAUX	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Le système locomoteur : anatomie et physiologie, le mouvement ◇ Le port de charge et ses conséquences sur l'anatomie du corps humain ◇ Les accidents dorso-lombaires ◇ Principes et règles d'ergonomie concernant la manutention des patients ◇ Les différentes méthodes de manutention ◇ Techniques de prévention des accidents dorsolombaires ◇ Principes et règles de sécurité concernant les personnes soignées : repérage des positions algiques et antalgiques ◇ Principes et règles de rangement selon l'accès et le stockage des produits et matériels ◇ Législation et déontologie concernant l'isolement, la contention, la limitation des mouvements et les droits des patients 		
SAVOIRS PRATIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Exercices pratiques : les positions et attitudes professionnelles correctes ◇ Installation du patient en fonction de son degré d'autonomie et en tenant compte de ses besoins, de sa pathologie, de son handicap, de sa douleur et des différents appareillages médicaux ◇ Mobilisation, aide à la marche, déplacements ◇ Prévention des ankyloses et des attitudes vicieuses ◇ Prévention des chutes 		
NIVEAU D'ACQUISITION ET LIMITES D'EXIGENCE	<p>Les conséquences du port des charges lourdes sont traitées en lien avec des lieux et des conditions d'exercice variées (matériel présent, locaux...).</p> <p>Le rôle de l'ambulancier dans l'aide au déplacement et à la mobilisation sera précisé en liaison avec les autres professionnels.</p> <p>Les règles de sécurité et les principes déontologiques seront analysés au regard es situations spécifiques.</p>		
CRITERES D'EVALUATION	<p style="text-align: center;">CRITERES DE RESULTAT</p> <p>- Les activités d'installation et de mobilisation du patient, des aides à la marche, des déplacements et des transports par brancard sont réalisés de façon confortable et en sécurité en tenant compte de son état, sa pathologie éventuelle, son degré d'autonomie et ses besoins, ainsi que des différents appareillages médicaux.</p> <p>- Le matériel est choisi de façon correcte, selon les moyens mis à la disposition sur le lieu d'exercice.</p> <p>- Les gestes et postures sont adaptés à l'état de santé du patient.</p>	<p style="text-align: center;">CRITERES DE COMPREHENSION</p> <p>Le choix des gestes, des activités, des matériels et des techniques utilisés en fonction de l'état du patient est justifié.</p>	
DEMARCHE PEDAGOGIQUE	Enseignement théorique Ateliers pratiques d'apprentissage gestuel et technique Mise en situation professionnelle en stage		
ORGANISATION TEMPORELLE	2 semaines d'enseignement théorique 1 semaine de stage clinique		
VALIDATION DU MODULE	EPREUVES	MODALITES COMPLEMENTAIRES	CONDITIONS DE VALIDATION DU MODULE
	Epreuve pratique simulée de prise en charge d'un patient âgé ou handicapé ou porteur d'un appareillage médical.	Durée 20 minutes maximum Organisé par l'institut	Notation de l'épreuve sur 20 points Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20 points

MODULE 5					
RELATION ET COMMUNICATION					
RESPONSABLES DE L'ENSEIGNEMENT					
VOLUME HORAIRE	70 heures d'enseignement théorique				
COMPETENCE	ETABLIR UNE COMMUNICATION ADAPTEE AU PATIENT ET SON ENTOURAGE				
OBJECTIFS DE FORMATION	<p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ecouter le patient et son entourage et prendre en compte les signes non verbaux de communication sans porter de jugement • S'exprimer et échanger en adaptant son niveau de langage, dans le respect du patient et avec discrétion • Expliquer le transport réalisé, les raisons d'un geste professionnel et apporter des conseils adaptés • Faire exprimer les besoins et les attentes du patient, les reformuler et proposer des modalités adaptées des prises en charge • Apporter des informations pratiques adaptées lors de l'accueil dans le service • Identifier les limites de son champ d'intervention dans les situations de crise, de violence en prenant du recul par rapport au patient et à sa situation 				
SAVOIRS THEORIQUES ET PROCEDURAUX	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Le développement psychosociologique de l'homme, de relations humaines, l'insertion dans la société, le lien social ◇ Relation et communication : <ul style="list-style-type: none"> - Les valeurs et les principes : respect, discrétion, écoute sans jugement, confidentialité - Les facteurs influençant la communication ◇ Information et droits des patients : <ul style="list-style-type: none"> - La charte du patient hospitalisé - La loi du 4 mars 2002 relative aux droits du malade - Le secret professionnel et le secret médical - Le rôle de l'ambulancier dans l'information du patient - La maltraitance : prévention, repérage des signes et transmission aux personnes compétentes ◇ Soins palliatifs et accompagnement des personnes en fin de vie : <ul style="list-style-type: none"> - Concept de mort : approche culturelle et religieuse - Psychologie et personne en fin de vie - Soins palliatifs, soins d'hygiène et de confort des personnes en fin de vie - Notions législatives et réglementaires ◇ Les techniques de communication : <ul style="list-style-type: none"> - Observation - Entretien - Communication verbale et non verbale - Le jeu et l'animation ◇ Règles et procédures de communication dans un contexte professionnel ◇ Démarche d'information et d'éducation 				
SAVOIRS PRATIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil et information du patient et de son entourage • Ecoute et re-formulation • Communication verbale et non verbale • Adaptation de la communication aux différentes situations rencontrées dans les soins • Accompagnement d'une personne en fin de vie et accompagnement de son entourage • Education d'un patient pour favoriser ou maintenir son autonomie • Participation à la démarche éthique 				
NIVEAU D'ACQUISITION ET LIMITES D'EXIGENCE	<p>Les techniques de base de communication sont développées.</p> <p>Un travail approfondi et personnalisé est réalisé sur le comportement au travail et spécifiquement en relation avec les patients.</p> <p>Les situations de maltraitance ou présentant des difficultés dans la communication sont analysées.</p>				
CRITERES D'EVALUATION	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">CRITERES DE RESULTAT</th> <th style="text-align: center;">CRITERES DE COMPREHENSION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> - Une relation de confiance est établie. - La communication est adaptée en fonction de l'état de santé du patient / de sa douleur. - L'information donnée est comprise par le patient et par son entourage. - Les attentes du patient sont écoutées, entendues avec respect et prises en compte. - Des limites sont posées dans les situations d'agressivité, de crise ou de violence. </td> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> - Les points forts et les points faibles sont identifiés dans une situation de relation donnée. - Les difficultés rencontrées dans les situations relationnelles difficiles et les moyens pour y répondre sont explicités. - La notion de respect du patient est commentée. </td> </tr> </tbody> </table>	CRITERES DE RESULTAT	CRITERES DE COMPREHENSION	<ul style="list-style-type: none"> - Une relation de confiance est établie. - La communication est adaptée en fonction de l'état de santé du patient / de sa douleur. - L'information donnée est comprise par le patient et par son entourage. - Les attentes du patient sont écoutées, entendues avec respect et prises en compte. - Des limites sont posées dans les situations d'agressivité, de crise ou de violence. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les points forts et les points faibles sont identifiés dans une situation de relation donnée. - Les difficultés rencontrées dans les situations relationnelles difficiles et les moyens pour y répondre sont explicités. - La notion de respect du patient est commentée.
CRITERES DE RESULTAT	CRITERES DE COMPREHENSION				
<ul style="list-style-type: none"> - Une relation de confiance est établie. - La communication est adaptée en fonction de l'état de santé du patient / de sa douleur. - L'information donnée est comprise par le patient et par son entourage. - Les attentes du patient sont écoutées, entendues avec respect et prises en compte. - Des limites sont posées dans les situations d'agressivité, de crise ou de violence. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les points forts et les points faibles sont identifiés dans une situation de relation donnée. - Les difficultés rencontrées dans les situations relationnelles difficiles et les moyens pour y répondre sont explicités. - La notion de respect du patient est commentée. 				

DEMARCHE PEDAGOGIQUE	Enseignement théorique Ateliers pratiques en institut		
ORGANISATION TEMPORELLE	2 semaines d'enseignements théoriques		
VALIDATION DU MODULE	EPREUVES	MODALITES COMPLEMENTAIRES	CONDITIONS DE VALIDATION DU MODULE
	Epreuve orale à partir d'un cas vécu en stage ou d'une présentation d'un cas concret proposé par l'institut	Durée de 20 minutes maximum Epreuves organisées par l'institut	Notation de l'épreuve sur 20 points Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20 points

MODULE 6			
SECURITE DU TRANSPORT SANITAIRE			
RESPONSABLES DE L'ENSEIGNEMENT			
VOLUME HORAIRE	35 heures d'enseignement théorique 35 heures d'enseignement clinique en stage		
COMPETENCE	ASSURER LA SECURITE DU TRANSPORT SANITAIRE		
OBJECTIFS DE FORMATION	<p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Installer le patient en situation de sécurité et de confort • Choisir l'itinéraire le plus adapté à la situation du patient • Adapter sa conduite en respectant les règles de circulation et sécurité routière spécifiques à l'ambulance, en urgence ou non • Maîtriser les techniques et procédures de transmission • Etre capable d'établir un constat d'accident • Vérifier le bon état de marche du véhicule et en assurer l'entretien courant • Veiller au bon fonctionnement du matériel sanitaire embarqué et en assurer l'entretien courant • Vérifier avant d'embarquer la présence de tous les documents, matériels et équipements réglementaires et/ou spécifiques 		
SAVOIRS THEORIQUES ET PROCEDURAUX	<p>◇ Le code de la route : Connaître la réglementation et le code de la route.</p>		
SAVOIRS PRATIQUES	<p>◇ Acquérir une conduite adaptée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les règles de conduite • Identifier les critères de choix d'un itinéraire en fonction des critères de qualité de la route • Connaître les effets du transport sur l'organisme • Connaître les règles d'élaboration d'un constat d'accident • Caractériser les règles de sécurité de la conduite d'urgence <p>◇ Savoir assurer l'entretien courant du véhicule : Apprendre les rudiments d'entretien courant d'un véhicule et de dépannage simple</p>		
NIVEAU D'ACQUISITION ET LIMITES D'EXIGENCE	<p>L'enseignement fournit les notions nécessaires à une bonne connaissance de la place de l'ambulancier au sein de l'organisation de la chaîne de secours. Il fournit les rudiments de mécanique permettant d'assurer un entretien courant du véhicule et les réparations des pannes simples. Il permet à l'ambulancier de connaître les règles de sécurité et de confort habituelles de conduite d'une ambulance.</p>		
CRITERES D'EVALUATION	CRITERES DE RESULTAT	CRITERES DE COMPREHENSION	
	<p>- Les règles de circulation et de sécurité routière spécifiques à l'ambulance sont respectées. - La lecture d'une carte est maîtrisée de façon à trouver l'itinéraire le plus adapté à la situation du patient. - La réalisation d'un constat d'accident est maîtrisée. - Les procédures d'entretien courant d'un véhicule et de vérification des matériels sont respectées.</p>	<p>- Le candidat fait le lien entre état du patient et adaptation de la conduite et de l'itinéraire. - Le candidat suit avec rigueur les procédures de transmission et de transport ainsi que celles d'entretien du véhicule.</p>	
DEMARCHE PEDAGOGIQUE	Enseignements théoriques Ateliers pratiques en institut		
ORGANISATION TEMPORELLE	1 semaine d'enseignement théorique		
VALIDATION DU MODULE	EPREUVES	MODALITES COMPLEMENTAIRES	CONDITIONS DE VALIDATION DU MODULE
	Evaluation au cours du stage en entreprise	Utilisation de la grille d'évaluation Sous la responsabilité de l'institut et de l'entreprise	Notation de l'épreuve sur 20 points Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20 points

MODULE 7			
TRANSMISSION DES INFORMATIONS ET GESTION ADMINISTRATIVE			
RESPONSABLES DE L'ENSEIGNEMENT			
VOLUME HORAIRE	35 heures d'enseignement théorique		
COMPETENCE	RECHERCHER, TRAITER ET TRANSMETTRE LES INFORMATIONS POUR ASSURER LA CONTINUTE DES SOINS		
OBJECTIFS DE FORMATION	<p>Etre capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et rechercher les informations nécessaires sur les précautions particulières à respecter lors de la prise en charge d'un patient et permettant de prendre en compte la culture du patient, ses goûts, • Transmettre les informations liées à la prise en charge et alerter en cas d'anomalie par oral, par écrit ou en utilisant les outils informatisés • S'exprimer au sein de l'équipe soignante en utilisant un langage et un vocabulaire professionnel • Renseigner des documents assurant la traçabilité des soins en appliquant les règles • Rechercher et organiser/hierarchiser l'information concernant le patient • Discerner les informations à transmettre dans le respect des règles déontologiques et du secret professionnel. 		
SAVOIRS ASSOCIES THEORIQUES ET PROCEDURAUX	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Information et continuité des soins ◇ Transmissions des données : la fonction d'alerte, la fonction de surveillance, la fonction d'évaluation ◇ Informatique : notions globales, application à al santé, règles d'informatique et libertés ◇ Dossier de soins : composition du dossier de soins, réglementation, responsabilité ◇ Recherche des informations concernant un patient : lecture des documents ◇ Transmission de l'information : orale, écrite, ciblée ◇ Modalités d'écriture et de lecture des documents concernant le patient ◇ Réunions de transmission, de synthèse, de réflexion autour du patient 		
SAVOIRS PRATIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Prise de parole en groupe : demander et transmettre l'information ◇ Utilisation de logiciels dédiés ◇ Utilisation du dossier de soins : courbes, diagrammes, descriptions , observations rédigées 		
NIVEAU D'ACQUISITION ET LIMITES D'EXIGENCE	Le rôle de l'ambulancier dans la transmission des informations est approfondi. Les modalités de transmissions sont étudiées en rapport aux différentes situations professionnelles.		
CRITERES D'EVALUATION	CRITERES DE RESULTAT	CRITERES DE COMPREHENSION	
	- Les informations essentielles relatives à la situation du patient sont recherchées et transmises par écrit et par oral. - Le secret professionnel et les règles déontologiques sont respectés.	- L'importance de la transmission des informations et les moyens de l'assurer efficacement ont expliqués. - Les conséquences d'une mauvaise transmission sont expliquées..	
DEMARCHE PEDAGOGIQUE	Enseignements théoriques Ateliers pratiques et apprentissages des techniques Mise en situation professionnelle en stage		
ORGANISATION TEMPORELLE	1 semaine d'enseignement théorique		
VALIDATION DU MODULE	EPREUVES	MODALITES COMPLEMENTAIRES	CONDITIONS DE VALIDATION DU MODULE
	Epreuve orale d'une transmission d'informations à partir d'un cas concret	Durée 20 minutes maximum Epreuve organisée par l'institut	Notation de l'épreuve sur 20 points Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20 points

MODULE 8			
REGLE ET VALEURS PROFESSIONNELLES			
RESPONSABLES DE L'ENSEIGNEMENT			
VOLUME HORAIRE	35 heures d'enseignement théorique		
COMPETENCE	ORGANISER SON ACTIVITE PROFESSIONNELLE DANS LE RESPECT DES REGLES ET DES VALEURS DE LA PROFESSION		
OBJECTIFS DE FORMATION	Etre capable de : <ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte les différentes contraintes et responsabilités liées au travail en équipe • Organiser son travail au sein de l'équipe et de l'entreprise en fonction des besoins des patients pour optimiser la qualité de la prise en charge • Assurer la formation des stagiaires de manière adaptée 		
SAVOIRS ASSOCIES THEORIQUES ET PROCEDURAUX	<ul style="list-style-type: none"> ◇ L'organisation du système de santé : les établissements de soins, les services d'urgence, les alternatives à l'hospitalisation ◇ La chaîne de secours au quotidien et en cas d'urgence, les plans de secours ◇ L'organisation de l'aide médicale d'urgence / Visite d'un centre de réception et de régulation des appels : rôle et missions des SAMU et SMUR ◇ Les différentes professions de santé et les limites de leur champ de compétences ◇ La définition de l'équipe de soins et les responsabilités de chaque acteur ◇ Notions d'organisation du travail ◇ Les outils de planification des transports ◇ Le dossier de transport ◇ Règles d'organisation de l'activité dans une équipe de soins <ul style="list-style-type: none"> • La journée de travail : actions quotidiennes, la semaine, au mois, • Les rythmes de travail et leur utilité • L'organisation du travail dans un groupe : quand, avec qui, pour quoi faire • Législation du travail ◇ Formation des pairs et règles d'encadrement d'un stagiaire : objectifs de stage, tutorat, évaluation 		
SAVOIRS PRATIQUES	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Organisation du travail en fonction de la quantité des activités, des urgences, et des priorités ◇ Planification du travail en fonction du travail des autres membres de l'équipe ◇ Intégration et positionnement au sein d'une équipe soignante ◇ Encadrement des stagiaires ou de nouveaux collègues : <ul style="list-style-type: none"> - Projet d'encadrement - Tutorat - Evaluation ◇ Participation à des groupes de travail et contribution à l'élaboration de projets 		
NIVEAU D'ACQUISITION ET LIMITES D'EXIGENCE	Le rôle et la participation de chaque membre de l'équipe de travail sont abordés. Le résultat en termes de production d'un travail d'équipe est analysé, les moyens pour y parvenir sont traités.		
CRITERES D'EVALUATION	CRITERES DE RESULTAT		CRITERES DE COMPREHENSION
	L'activité du candidat prend en compte celles des autres membres de l'équipe.		- L'importance liée à la prise en compte de l'activité des autres membres de l'équipe est expliquée. - Le candidat explique qui sont les membres de l'équipe de travail, quel est son positionnement dans l'équipe et les limites de son champ d'intervention.
DEMARCHE PEDAGOGIQUE	Enseignement théorique Exposés oraux Recherche et analyse sur le terrain		
ORGANISATION TEMPORELLE	1 semaine d'enseignement théorique		
VALIDATION DU MODULE	EPREUVES	MODALITES COMPLEMENTAIRES	CONDITIONS DE VALIDATION DU MODULE
	1 épreuve écrite anonyme : série de questions (QROC et/ou QCM) et 1 épreuve orale	Durée 1 heure maximum. Epreuves organisées par l'institut	Notation de l'épreuve sur 20 points Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20 points

Les stages

La formation des ambulanciers s'effectue en alternance d'enseignements théoriques et de stages hospitaliers et en entreprise.

Les stages cliniques et en entreprise sont organisés par les instituts de formation en collaboration avec les structures d'accueil. Ils constituent un temps d'apprentissage privilégié de la pratique professionnelle. Ils s'effectuent dans les secteurs d'activités hospitaliers ou extra hospitaliers, au sein de structures bénéficiant d'un encadrement par un professionnel médical, paramédical ou un travailleur social.

Cet encadrement est assuré par du personnel diplômé, qui prépare progressivement l'élève à l'exercice de sa fonction.

Les stages offrent à l'élève les situations de travail qui lui permettent de :

- développer ses apprentissages,
- faire les liens entre théorie et pratique,
- affirmer son projet professionnel dans sa démarche de professionnalisation,
- se positionner dans une dynamique d'insertion professionnelle.

L'alternance suppose une coopération avec les professionnels de terrain : un tutorat est formalisé avec les partenaires encadrant les élèves dans les établissements sanitaires et les entreprises privées.

Dans le cursus complet de formation, les stages sont d'une durée totale de 5. Ils sont réalisés dans les structures suivantes :

- En établissement de santé :
 - o service de court ou moyen séjour : personnes âgées ou handicapées, pédiatrie ou rééducation fonctionnelle : 1 semaine
 - o services d'urgence : 1 semaine
 - o SAMU ou SMUR avec passage en salle d'accouchement si possible ou stage optionnel supplémentaire en service d'urgence : 1 semaine
- En entreprise de transport sanitaire : 2 semaines.

Lorsque le cursus est réalisé partiellement, la formation s'effectue par unité de formation.

Celle-ci correspond à un module d'enseignement théorique et, pour quatre modules sur huit, un stage clinique qui lui est rattaché :

Unités de formation	Enseignement théorique	Stages cliniques
Module 1	3 semaines	2 semaines
Module 2	2 semaines	1 semaine
Module 3	1 semaine	0
Module 4	2 semaines	1 semaine
Module 5	2 semaines	0
Module 6	1 semaine	1 semaine
Module 7	1 semaine	0
Module 8	1 semaine	0
TOTAL	13 semaines	5 semaines

Les lieux de stage sont choisis en fonction des objectifs d'acquisition de la compétence.

Modalités d'évaluation

L'évaluation joue un rôle essentiel dans la dynamique enseignement-apprentissage. Il importe de veiller à la cohérence de l'évaluation avec les objectifs de formation.

Les critères d'évaluation sont définis au regard des objectifs de formation, les indicateurs d'évaluation permettent de mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques fixés dans le cadre du projet pédagogique des instituts.

Les critères et les indicateurs retenus visent à mesurer les compétences à acquérir au cours de la formation. Ces évaluations sont normatives et comptent pour la certification.

1- EVALUATION ET VALIDATION DES MODULES DE FORMATION

Plusieurs types d'épreuves peuvent être organisées :

- **Epreuves écrites**, questions à réponse ouverte et courte, questions à réponse rédactionnelle, questions à choix multiples, cas cliniques ou productions écrites. La correction de ces épreuves est assurée par les formateurs de l'institut dont relève le candidat au diplôme et/ou les enseignants extérieurs à l'école et participant à la formation.

- **Epreuves orales** : entretien avec un jury sur un sujet, exposé d'un thème. Elles peuvent être individuelles ou collectives. L'évaluation de ces épreuves est assurée par les formateurs de l'institut dont relève le candidat au diplôme et/ou les enseignants extérieurs à l'école et participant à la formation.

- **Epreuves pratiques simulées** : préparation et réalisation de gestes techniques en salle de travaux pratiques avec usage éventuel d'un mannequin. Elles consistent en la participation du candidat à la prise en charge d'un patient en situation fictive. Elles se déroulent en institut de formation.

La durée de l'épreuve pratique est de 30 minutes maximum. Les candidats sont évalués par au moins deux personnes : un enseignant issu de l'équipe pédagogique et un médecin ou un chef d'entreprise titulaire du diplôme d'ambulancier.

2 – TABLEAU RECAPITULATIF DES MODALITES D’EVALUATION ET DE VALIDATION DES MODULES DE FORMATION

Modules	Epreuves	Modalités complémentaires	Notation	Conditions de validation du module
1	Epreuve pratique simulée en salle : prise en charge d’une détresse vitale	Durée 30 minutes maximum. Organisée par l’institut avec un médecin du SAMU ou d’un service d’urgence	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20
2	Epreuve pratique simulée en salle : évaluation clinique et soins adaptés	Durée 20 minutes maximum. Organisée par l’institut	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20
3	1 épreuve écrite anonyme et 1 épreuve pratique simulée	Durée 1 heure maximum Epreuves organisées par l’institut	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20
4	Epreuve pratique simulée de prise en charge d’un patient âgé ou handicapé ou porteur d’un appareillage médical	Durée de 20 minutes maximum Epreuve organisée par l’institut	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20
5	Epreuve orale à partir d’un cas vécu en stage ou d’une présentation d’un cas concret proposé par l’institut	Durée de 20 minutes maximum Epreuve organisée par l’institut	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20
6	Evaluation au cours du stage en entreprise	Utilisation de la grille d’évaluation. Sous la responsabilité de l’institut et de l’entreprise	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20
7	Epreuve orale d’une transmission d’informations à partir d’un cas concret	Durée de 20 minutes maximum Epreuve organisée par l’institut	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20
8	1 épreuve écrite anonyme : série de questions (QROC et/ou QCM) et 1 épreuve orale	Durée 1 heure maximum Epreuves organisées par l’institut	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20

3 – EVALUATION DES STAGES CLINIQUES

Cursus intégral de formation :

- × A chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacune des unités de compétences, sur la base des supports d'évaluation prévus en annexe IV de l'arrêté du 26 janvier 2006 modifié.
- × Pour chaque unité de compétence, le niveau de l'élève est évalué à partir de l'échelle de valeur définie dans la grille d'évaluation,
- × Au terme des stages, l'équipe pédagogique réalise le bilan des acquisitions de l'élève en établissant le total obtenu à chaque unité de compétences,
- × Chaque séquence est validée si l'élève ambulancier a obtenu une note au moins égale à la moyenne, pour chacune d'elles.

Cursus partiel de formation :

Pour chaque stage correspondant à un module de formation, le candidat est évalué sur son niveau d'acquisition pour la compétence visée, à partir des supports d'évaluation prévus à l'annexe IV de l'arrêté du 26 janvier 2006 modifié.

L'unité de compétences est validée si le candidat obtient une note au moins égale à la moyenne.